



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC
COMITE RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE

LA COMPAGNIE DES
ARCHERS DE LA TRÉMOÏLE - THOUARS (79)
www.archersdelatremoille.fr



La Compagnie des Archers de la Trémoille a le plaisir de vous inviter à participer à leur compétition de tir en salle sélective pour le championnat Régional et le championnat de France le :

Samedi 12 et Dimanche 13 Novembre 2022

(56 places disponibles par départ)

La compétition se déroulera dans les conditions sanitaires dictées par les directives gouvernementales locales et fédérales du moment.

LIEU : Gymnase de SAINT VARENT (39, Avenue des Platanes) Parcours fléché.

ARBITRES : Le samedi – TISSEROND Christophe - BARATAUD Corentin - DAHAIS Tony
Le dimanche – PIERRE Sébastien et AUZANNEAU Bernard

DISTANCE DE TIR : 2 x 18 mètres (3 départs) sans finale

↪ Blasons par catégorie suivant règlement sportif en vigueur. Pour les arcs classiques, U18 (cadets), U21 (juniors), seniors 1, 2 et 3, ainsi que pour les arcs nus, catégorie scratch : blasons de 40 cm ou trispots sur demande lors de l'inscription.

↪ Entraînement à la distance sur blason.

Horaires	Départ 1 Samedi soir	Départ 2 Dimanche matin	Départ 3 Dimanche après-midi
Greffe	17 h 30	8 h 30	13 h 00
Entraînement à la distance (30 minutes)	18 h 00	9 h 00	13 h 30
Contrôle du matériel	Pendant l'entraînement		
Début des tirs	18 h 30	9 h 30	14 h 00

↪ En une seule vague AB si le nombre d'inscrits est inférieur à 28 ou 2 vagues AB/CD s'il est supérieur à 28.

↪ Proclamation des résultats le dimanche vers 17 heures 30 suivi du pot de l'amitié.

ENGAGEMENT :	1 tir	2 tirs	3 tirs
↪ Licence Adulte	9,00 Euros	16,00 Euros	24,00 Euros
↪ Licence Jeune	6,00 Euros	10,00 Euros	15,00 Euros

RÉCOMPENSES :

↪ Aux 3 premiers de chaque catégorie. Récompenses par équipe.

QUELQUES INFORMATIONS :

- ↪ Tenue blanche ou de club exigée.
- ↪ Chaussures de sport obligatoires dans le gymnase. **Animaux interdits**
- ↪ Licence « compétition » 2023 papier ou dématérialisée est obligatoire. La photo doit apparaître sur la licence ou sur une pièce d'identité.
 - Lors du passage au greffe, l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors, il conviendra que l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux :
 - ✓ passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence.
 - ✓ autorisation parentale d'intervention chirurgicale et autorisation parentale au titre de l'Article R.232-52 du code du sport (contrôle antidopage) pour les mineurs.
- ↪ Classement sur le premier tir si plusieurs départs.
- ↪ Cette compétition en salle en Deux-Sèvres sera également qualificative pour la finale du « **Défi des Maîtres** » (réservé aux archers Deux-Sévriens).

RESTAURATION :



Sandwichs, boissons chaudes et froides

INSCRIPTIONS A RETOURNER : avant le Mardi 8 Novembre 2022 (20 h 00) à :

@: archersdelatreuille.concours@gmail.com

ou à envoyer à l'adresse suivante :

☒: Madame CHABAUTY Stéphanie 29, rue de l'école 79330 GLÉNAY

Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée.

